

Sondage auprès des détenus : Profil du délinquant violent et du délinquant non violent

Le Service correctionnel du Canada a réalisé son premier Sondage national auprès des détenus à l'automne 1995². Ce sondage à grande échelle, mené auprès de quelque 4 300 détenus, a permis de recueillir des renseignements sur leurs antécédents criminels, leur expérience de l'incarcération et leurs perceptions sur diverses questions touchant les services correctionnels. Il comprend des questions portant sur le milieu carcéral, la sécurité des détenus, l'expérience tirée des programmes, les opinions sur le personnel et les services de santé, notamment la santé mentale et les comportements à risque associés au VIH. Il a permis de constituer une riche base de données de recherche qui servira à l'analyse de nombreuses questions correctionnelles que le Service 'a jamais examinées de façon empirique jusqu'à maintenant.

Les données ainsi recueillies constituent une occasion unique d'établir des comparaisons entre des détenus qui ont commis divers types d'infractions, selon leurs caractéristiques personnelles et les variables d'attitude, notamment entre les délinquants violents et les autres délinquants.

Méthode du sondage

Le sondage a porté sur un échantillon aléatoire de 4 285 détenus auxquels on a soumis des questionnaires, en groupes, dans leur établissement. L'échantillon a été constitué de manière à assurer la fiabilité statistique des résultats pour chacun des établissements du Service correctionnel du Canada. Près des deux tiers des détenus choisis au hasard en vue du sondage, soit 65,4 %, ont accepté d'y participer. Des méthodes de sélection aléatoire ont aussi été utilisées pour choisir d'autres détenus en remplacement de ceux qui ont refusé de participer. Au total, l'échantillon représente 97 % de l'ensemble fixé en vue du sondage.

La sélection aléatoire, l'administration du questionnaire et la compilation des résultats ont été confiées à une firme de consultants indépendants, afin de garantir l'anonymat aux détenus.

Répartition des infractions

Au total, 3 972 détenus (93 %) ont répondu aux questions se rapportant aux infractions à l'origine de leur incarcération actuelle dans un établissement fédéral (voir le tableau 1). De ce nombre, 41,8 % ont fait état d'infractions multiples. Quatre détenus sur cinq (80,6 %) ont signalé au moins une infraction avec violence. Cette proportion est comparable à celle que l'on obtient à l'aide du Système de gestion des détenus.

Tableau 1

Répartition des infractions à l'origine de l'incarcération

Types d'infractions (n=3 972)	Nombre	%
Toutes les infractions avec violence (y compris les homicides, homicides involontaires, tentatives de meurtre voies de fait, vois à main armée, infractions sexuelles)	3,202	80,6
Infractions sans violence seulement (infractions liées à la drogue, introduction par effraction, fraud et autres)	770	20,4
Toute infractions sans violence (infractions matière de drogue, introduction par effraction, fraud et autres)	1,616	40,7
Infractions violence sélectionnées seulement (homicides, voies de fait et infractions relatives aux armes-à l'exclusion des vois qualifiés et des infractions sexuelles)	2,050	51,6
Tous les vols qualifiés	1,248	31,4
Toutes les infractions sexuelles	730	18,3
Tous les meurtres, tentatives de meurtres et homicides involontaires	1,092	27,5
Toutes les infractions relatives aux armes	763	19,2
Toutes les agressions	753	18,9
Toutes les infractions liées à la drogue	887	22,3
Toutes les introductions par effraction	976	24,5
Toutes les frauds et autres infractions	506	12,7

Dans la catégorie des crimes avec violence, 39 % des détenus ont reconnu avoir commis un vol qualifié, 27,5 %, un meurtre, une tentative de meurtre ou un homicide involontaire, 23,8 %, une infraction relative aux armes, 23,5 %, des voies de fait et 22,8 %, une infraction sexuelle.

Parmi les détenus violents, environ le quart ont reconnu avoir commis au moins une infraction sans violence (26,4 %), qu'il s'agisse d'une introduction par effraction (18,4 %), d'une infraction liée à la drogue (13,6 %), de fraude ou d'autres infractions diverses (8,4 %). Dans l'ensemble, 40,7 % de l'échantillon ont reconnu qu'au moins une infraction sans violence était à l'origine de leur peine actuelle (introduction par effraction, drogue, fraude ou autre infraction). Parmi les infractions sans violence, l'introduction par effraction est la plus fréquente (24,5 %), suivie par les infractions liées à la drogue (22,3 %).

Variables démographiques et variables liées aux antécédents criminels

Les détenus violents diffèrent des autres détenus pour la plupart des caractéristiques examinées dans le sondage. Le tableau 2 établit une comparaison entre les variables démographiques et les variables liées

aux antécédents criminels qui se rapportent aux détenus violents et aux autres détenus. Dans l'ensemble, les détenus violents sont légèrement mais nettement (sur le plan statistique) plus âgés, ils sont célibataires et plus fréquemment d'origine autochtone. Ils ont commis plus d'une infraction, mais il est moins fréquent qu'ils aient été réincarcérés dans un établissement fédéral pour leur peine actuelle et qu'ils aient déjà purgé d'autres peines d'incarcération dans un établissement fédéral ou provincial. De plus, les détenus violents ont plus souvent été placés en isolement préventif ou disciplinaire et ils ont plus souvent consommé des drogues illicites à l'intérieur de l'établissement; il arrive moins souvent que la date de leur admissibilité à la libération conditionnelle soit échue, et ils purgent des peines d'une durée beaucoup plus longue.

Comme l'indique le tableau 2, la scolarité et le fait d'avoir des enfants sont les seules variables qui diffèrent peu d'un groupe à l'autre. Il faut noter toutefois que certaines différences statistiquement significatives sont faibles.

Tableau 2

Facteurs démographiques et facteurs liés aux caractéristiques des antécédents criminels, selon le type d'infractions (moyennes/%)*		
Caractéristiques	Toutes infractions avec violence (n=3 202)	Infractions sans violence seulement (n=770)
Âge moyen**	35.2	34.2
Scolarité inférieure à la 8 ^e année	19.1	22.0
Marié***	32.5	42.5
Avec enfants	59.4	60.9
Autochtone***	16.5	8.9
Plus d'une infraction***	43.6	34.1
Réincarcération***	21.9	30.8
Réincarcération antérieure au niveau provincial***	66.7	73.2
Réincarcération antérieure au niveau fédéral***	49.3	56.3
Isolement préventif***	21.7	13.4
Isolement disciplinaire***	25.8	16.3
Consommation de drogue dans l'établissement***	40.2	33.9
Date d'admissibilité à la lib. cond. échue***	53.8	66.1
Durée de la peine chez les détenus non condamnés à perpétuité***	7.5	5.9
Remarque: L'âge est exprimé en années moyennes; tous les autres nombres sont des pourcentages **p<0.05, ***p<0.001		

On observe des différences dans les caractéristiques des détenus selon les sous-types d'infractions avec violence. Par exemple, les délinquants sexuels se différencient généralement des autres délinquants violents selon la plupart des facteurs : ils sont plus âgés, ils sont mariés et ont des enfants. Il leur est arrivé moins souvent d'être placés en isolement préventif ou disciplinaire et ils déclarent moins souvent avoir consommé de la drogue. Les délinquants sexuels ont été moins réincarcérés ou détenus précédemment dans un établissement fédéral ou provincial, mais il arrive plus souvent que la date de leur admissibilité à la libération conditionnelle soit échue.

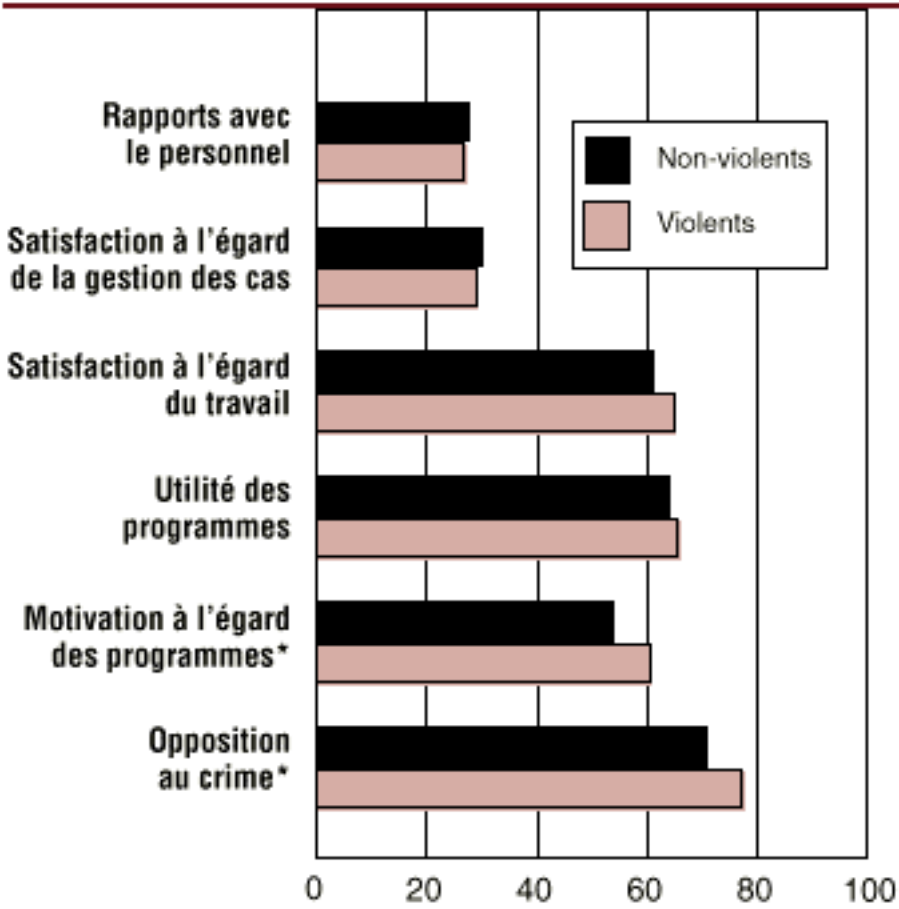
À la différence des délinquants sexuels et des autres délinquants violents, les délinquants reconnus coupables de vol qualifié sont un peu plus jeunes, ont souvent été placés en isolement, déclarent plus souvent avoir consommé une drogue illégale dans l'établissement, sont plus souvent des récidivistes ayant des antécédents à l'échelon fédéral ou provincial et purgent actuellement une peine pour plus d'un type d'infraction.

Personnel et programmes

Les détenus ont répondu à des questions portant sur leurs rapports avec le personnel, leur participation aux programmes de travail et de formation et leur perception de l'efficacité de ces programmes. Ces variables d'attitude ne révèlent guère de différences entre les deux groupes (voir le graphique 1). Les réponses sont similaires en ce qui concerne la qualité des rapports avec le personnel, les perceptions ayant trait aux aspects positifs de la gestion des cas et la satisfaction résultant du travail et de la participation aux programmes. Les délinquants violents font preuve toutefois d'une plus grande motivation en faveur des programmes et leur opposition au crime est plus forte que celle des délinquants non violents.

Graphique 1

Rapports avec le personnel et perception à l'égard des programmes – Pourcentage de détenus ayant donné une réponse positive selon le type d'infraction



Remarque : * $p < .001$.

L'inclusion des infractions sexuelles dans la catégorie des infractions avec violence explique la plupart des différences observables entre les délinquants violents et les autres délinquants en ce qui a trait aux variables liées aux programmes. Les délinquants sexuels sont ceux qui manifestent le plus de motivation pour les programmes et ils sont plus enclins à s'opposer au crime. Les délinquants condamnés pour vol qualifié, en revanche, sont ceux qui montrent le moins de motivation pour les programmes et qui s'opposent le moins au crime.

Les délinquants sexuels sont aussi ceux qui sont le plus satisfaits de la qualité de leurs rapports avec le personnel; en effet, 45 % ont une perception positive, contre 27 % pour l'ensemble des délinquants violents. Les délinquants condamnés pour vol qualifié sont ceux qui se disent le moins satisfaits (18 %) de leurs rapports avec le personnel.

Victimisation

Le sondage auprès des détenus contenait une section importante visant à recueillir des données sur les

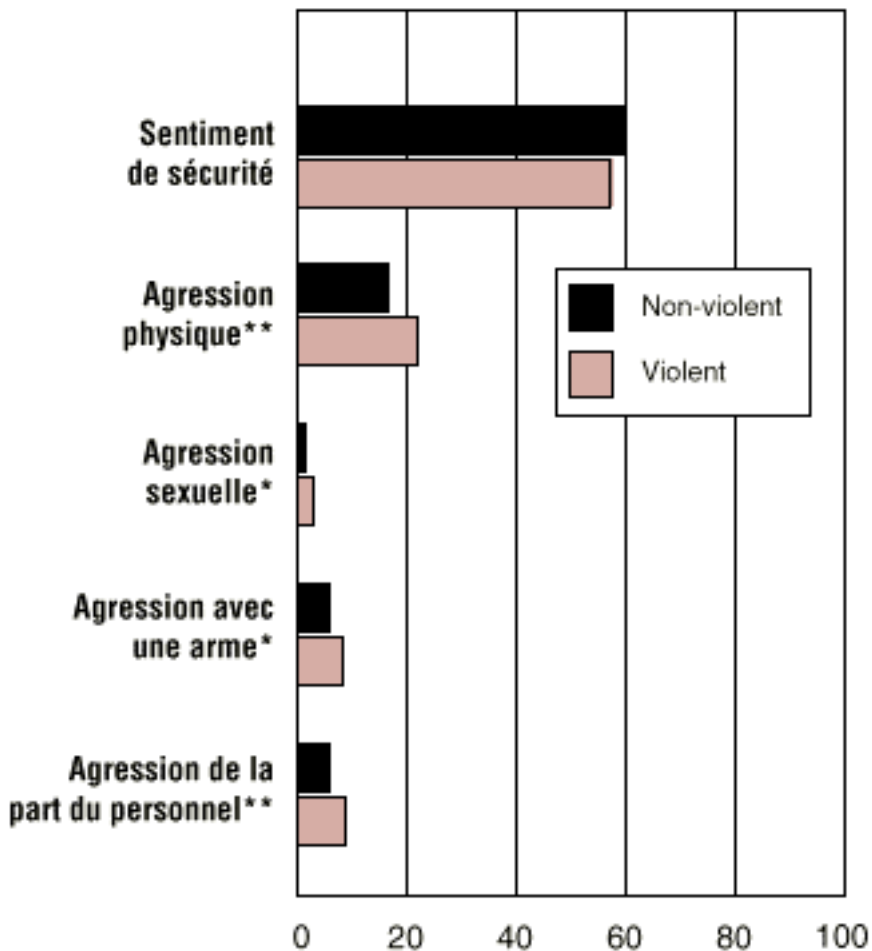
délinquants victimes d'agression durant leur incarcération. Comme le montre le graphique 2, les délinquants violents ont déclaré avoir été victimes d'agressions en nombre sensiblement plus élevé que les délinquants non violents. Ici encore, on observe des différences intéressantes au sein même du groupe des délinquants ayant commis un crime avec violence. Les délinquants sexuels sont ceux qui ont le plus haut taux de victimisation; le taux d'agressions sexuelles, par exemple, est de 5,5 %, soit près du double de celui que l'on observe chez les autres délinquants violents (2,9 %). Il est intéressant de noter également que dans le groupe des délinquants non violents, ceux qui ont été condamnés pour introduction par effraction montrent un taux élevé d'agressions physiques (25,5 %), comparable à celui qu'on observe chez les délinquants sexuels (24,9 %). La majorité des autres comparaisons entre les résultats du sondage révèle des données similaires chez les détenus condamnés pour introduction par effraction et ceux qui ont été condamnés pour vol qualifié; dans cette catégorie de victimisation, toutefois, les détenus condamnés pour introduction par effraction ont un taux généralement moins élevé.

Risque de contracter le VIH ou le sida

Une partie importante du sondage a été consacrée à la collecte de données se rapportant aux perceptions des détenus à l'égard du VIH et du sida et aux comportements qui les exposent au risque de contracter ces virus. L'indice des comportements à risque utilisé dans le sondage comprend la consommation d'une drogue injectable, les relations sexuelles non protégées et l'utilisation de matériel de tatouage ou de perçage non stérile. Dans l'ensemble, 26 % des détenus ont reconnu qu'ils avaient commis un ou plusieurs de ces actes à risque. Il n'y a toutefois pas de différence notable entre les délinquants violents (26,7 %) et les autres délinquants (23,6 %). La consommation d'une drogue injectable est le comportement à risque le plus souvent mentionné (11 %). Cette variable importante révèle une différence entre les deux groupes; en effet, le taux de consommation d'une drogue injectable est supérieur chez les délinquants violents (11,8 %), comparativement à celui qu'on observe chez les autres délinquants (7,9 %). Conformément à la tendance mise en évidence ci-dessus, le taux de consommation d'une drogue injectable est le plus élevé chez les détenus condamnés pour vol qualifié (18,2 %) et il est le plus bas chez les délinquants sexuels (4,1 %).

Graphique 2

Victimisation autodéclarée (%) selon le type d'infraction



Remarque : * $p < 0,05$; ** $p < 0,01$.

Santé mentale

Le sondage contient aussi des mesures de la santé mentale des détenus. L'une de ces mesures visait à évaluer le degré de stress provoqué par l'incarcération (rapports avec le personnel, rapports avec les autres détenus, trafic de drogue dans l'établissement, désir d'obtenir la libération anticipée, rapports avec la famille, accès aux biens et aux services, violence en milieu carcéral, etc.). Environ 38 % des détenus ont un niveau de «stress élevé» d'après l'échelle. Il n'y a pas de différences statistiquement significatives selon le type d'infraction.

Les délinquants violents ont un taux de dépression sensiblement plus élevé (29,1 %) que les autres délinquants (22,3 %). Conformément aux diverses tendances décrites ci-dessus, la proportion de détenus qui se disent déprimés est plus élevée (32 %) chez les délinquants sexuels. Les données indiquent aussi que les délinquants violents (45,6 %) et les délinquants sexuels (49,6 %) sont plus satisfaits que les autres délinquants (36,8 %) des services de santé mentale qu'ils reçoivent durant leur incarcération.

Risque criminel

Bien que le risque criminel soit normalement évalué au moyen de données recueillies en entrevue et par l'examen du dossier, le sondage contenait un certain nombre d'indicateurs de risque actuariels normalisés, sous forme de réponses aux questions (âge, réincarcération, incarcération antérieure dans un établissement fédéral ou provincial). Ces données statiques, qui permettent normalement de prévoir la récidive, ont été combinées de manière à constituer une «mini-échelle» du risque autodéclaré. Trois autres facteurs qui, selon nous, pourraient permettre d'établir une corrélation avec la récidive ont aussi été inclus dans le sondage : le temps passé en isolement disciplinaire, les accusations d'ordre disciplinaire et la consommation de drogue durant l'incarcération. Après avoir élaboré l'indice du risque, nous avons divisé l'échantillon en trois groupes de taille à peu près égale : risque faible, risque moyen et risque élevé. Le graphique 3 montre la proportion de détenus pour chaque type d'infraction qui ont été placés dans la catégorie à risque élevé selon les indicateurs autodéclarés disponibles.

Graphique 3

Proportion de détenus (%) classés à risque élevé par type d'infraction



Remarque : À l'exclusion des détenus coupables de vol qualifié ou d'une infraction sexuelle.

On n'a observé aucune différence dans les proportions désignées à risque élevé quand nous avons pris en considération les catégories d'infractions avec violence (36 %) et d'infractions sans violence (38 %). Les délinquants sexuels et les délinquants qui ont commis une infraction ayant provoqué la mort d'une victime composaient les plus faibles proportions entrant dans la catégorie à risque élevé. Les délinquants violents ayant fait usage d'une arme ou condamnés pour voies de fait comportaient des proportions substantiellement plus fortes de cas à risque élevé. Le groupe des vols qualifiés (56 %) et celui des introductions par effraction (56 %) comportaient les plus fortes proportions de délinquants à risque élevé. En général, les délinquants ayant commis des infractions sans violence (introduction par effraction, infractions liées à la drogue, fraude ou autre) présentaient un risque supérieur à la moyenne selon l'échelle d'autodéclaration.

Hétérogénéité de la catégorie des infractions avec violence

Dans le grand public, on attribue souvent les mêmes caractéristiques à tous les délinquants qui ont commis des infractions avec violence, peu importe la nature même des infractions. C'est particulièrement vrai lorsqu'on discute de la notion de risque criminel. Pourtant, les résultats du sondage confirment les conclusions d'autres travaux de recherche, qui font ressortir la nature très hétérogène des caractéristiques propres à ce vaste groupe de détenus. Les délinquants sexuels et les auteurs de vols qualifiés, qui constituent deux groupes importants dans la catégorie des infractions avec violence, présentent des caractéristiques différentes pour la plupart des mesures considérées dans le sondage. De même, le groupe des délinquants généralement violents (ceux qui ont commis des voies de fait, une infraction relative aux armes ou une infraction ayant causé la mort d'une victime) se distingue aussi du groupe des délinquants sexuels et du groupe des délinquants coupables de vol qualifié pour un grand nombre d'indicateurs du sondage.

En général, la comparaison entre les auteurs de vol qualifié et les délinquants sexuels montre que ces derniers sont plus motivés à l'égard des programmes, ont des rapports plus positifs avec le personnel, sont plus souvent victimes d'agressions dans l'établissement et ont un taux de dépression plus élevé. Mais il semble que les auteurs de vol qualifié présentent un taux de risque criminel nettement plus élevé. Parmi les autres groupes de délinquants violents, ceux qui ont commis un meurtre présentent en général un risque moindre, tandis que ceux qui ont commis des voies de fait ou une infraction relative aux armes sont susceptibles de présenter un risque plus élevé.

L'une des conclusions importantes du sondage a trait à la similitude qui existe entre les détenus coupables de vol qualifié et ceux qui ont été reconnus coupables d'introduction par effraction. En général, les détenus qui appartiennent à ces deux groupes sont ceux qui perturbent le plus l'ordre dans l'établissement et ils ont un passé criminel plus lourd au moment de leur incarcération. Autrement dit, ces deux groupes présentent le taux de risque criminel le plus élevé. Ces données confirment des conclusions antérieures portant sur la récidive et la réaction aux programmes correctionnels des détenus condamnés pour crimes contre les biens - soit les délinquants coupables de vol qualifié (et violents) et les délinquants coupables d'introduction par effraction (non violents)³.

De cette analyse du sondage mené auprès des détenus, on peut tirer comme conclusion la plus simple que les délinquants violents ne présentent pas tous les mêmes caractéristiques. Ceux qui provoquent les craintes les plus vives dans le grand public (soit les délinquants sexuels et ceux qui tuent leur victime) font preuve en fait de la plus grande collaboration, sont les plus disposés à suivre des traitements et présentent un risque plus faible de récidive.

La catégorie des détenus ayant commis une infraction avec violence constitue un groupe très étendu qui englobe plus de quatre détenus sur cinq dans les établissements fédéraux. En raison des différences observées chez les détenus incarcérés pour une infraction appartenant aux diverses catégories d'infractions avec violence, les résultats du sondage démontrent qu'il faut faire appel à des sous-catégories plus précises de types d'infractions pour décrire la population carcérale fédérale. À tout le moins, les différences observées parmi les divers types d'infractions et leur incidence sur les principaux indicateurs utilisés dans le sondage démontrent que les chercheurs devraient éviter d'utiliser la dichotomie «avec violence - sans violence» comme premier critère de distinction entre les types d'infractions. Cette distinction bipolaire entre les infractions risque de masquer les différences et les ressemblances qui caractérisent les différents types de délinquants.

1. 340, avenue Laurier ouest, Ottawa (Ontario) K1A 0P9.

2. SERVICE CORRECTIONNEL DU CANADA, *Sondage national auprès des détenus : Rapport final - 1995*, Rapport spécial n° 2, Ottawa, Division de la recherche, 1996. Voir aussi D. Robinson et L. Mirabelli, *Résumé des constatations du Sondage national auprès des détenus réalisé en 1995 par le SCC*, Rapport n° B-14, Ottawa, Division de la recherche, Service correctionnel du Canada, 1996.

3. ROBINSON, D., *L'incidence du Programme d'apprentissage cognitif des compétences sur la récidive après la mise en liberté chez les délinquants sous responsabilité fédérale au Canada*, Rapport de recherche n° 41, Ottawa, Division de la recherche, Service correctionnel du Canada, 1995.